

# COMMUNE DE SERGY

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE  
L'AIN

L'An deux mille vingt-cinq, le neuf septembre  
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session  
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous la  
présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

*Affichage de la convocation*  
*04 septembre 2025*

Nombre de conseillers présents et représentés : 13  
Nombre de pouvoirs : 3

**Présents :** Mme Catherine MOINE, Mme Isabelle PICHARD, M. Philippe RICO, Mme Amélie MICHAUD, M. Mickaël SIMON, M. Jean-Claude CLEMENT, M. Fausto SCHIRRU, M. Paolo MARTINELLI, Mme Régine CHEVALLET, M. Eric VEYRUNES.

**Pouvoirs :** M. Sébastien YVES donne pouvoir à Mme Amélie MICHAUD, Mme Alexandra TECHER donne pouvoir à Mme Catherine MOINE, Mme Jennifer BASILIO donne pouvoir à M. Mickaël SIMON.

**Excusés :** M. Denis LINGLIN, Mme Elise MOINE, M. Eric BORDIER, Mme Tiphaine PROST

*Secrétaire de séance : Mme Amélie MICHAUD*

---

### **N°2025.032 Objet – Délibération portant sur la prise de connaissance du Rapport d'Activité 2024 de Pays de Gex Agglo**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L. 5211-39 ;

Vu la délibération n° 208.2025 de Pays de Gex Agglo portant sur la présentation du rapport d'activité 2024 de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex du 09 juillet 2025 ;

Considérant ce qui suit :

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil qu'en application de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre de l'année en cours, aux maires de chaque Commune membre, un rapport d'activité qui établit un bilan des décisions et des actions conduites par la collectivité aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'au travers des grands projets d'intérêt communautaire.

---

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

- **PREND ACTE** du rapport d'activité de l'exercice 2024 de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex.

Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,  
Pour extrait conforme et certification du caractère  
exécutoire de la présente délibération.

A Sergy, le 09 septembre 2025

Le Maire, C. MOINE

